



VILLE DE  
CHOISY-LE-ROI

Place Gabriel péri  
94600 Choisy-le-Roi  
www.choisyleroi.fr  
☎ 01.48.92.44.44

# *Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du Mercredi 26 septembre 2018*

---

Le vingt-six septembre deux mille dix-huit à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 20 septembre 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier GUILLAUME, Maire.

## **Étaient présents :**

MM. GUILLAUME Didier, DIGUET Patrice, BRAHIMI Nadia, ID ELOUALI Ali, DESPRES Catherine, AOUMMIS Hassan, MASSÉ Elodie, ARNAUD Anne Marie, LUC Nadine, JUHEL Françoise, ROCHE Gabriel, BENKAHLA Malika, TISLER Frédéric, HERVY Patrick, BOIVIN Bernard, GUINERY Annick, MORO Christiane, ATHÉA Bernard, GRASSET-PRIAN Chantal, RIFFAUD Isabelle, ZIEGELMEYER Laurent, MELY Laurent, GAUSSENT François, AIT IDIR Jamil, JULLIAN Anne-Laure, ALIROL Béatrice, PANETTA Tonino, COELHO Vasco, BERCIER Corinne, OSTERMEYER Sushma, DRUART Frédéric, PERYAGH Yves, BARON Monique.

## **Étaient représentés :**

M. ENNAOURA Hafid	mandat à Mme BENKAHLA Malika
M. DUPUY Gilles	mandat à Mme DESPRES Catherine
Mme LEROY Sylvie	mandat à Mme BRAHIMI Nadia
M. NEUVILLE Christophe	mandat à M. ROCHE Gabriel
Mme BELLIER Carole	mandat à M. DIGUET Patrice
M. BRIENNON Jean Marc	mandat à Mme ALIROL Béatrice
Mme FRANCISOT Amandine	mandat à M. COELHO Vasco
Mme SALIM Malika	mandat à M. PANETTA Tonino
M. THIAM Moustapha	mandat à M. DRUART Frédéric

## **Était absent :**

Mme LEONCE Vanessa

## **Secrétaire de séance :**

Mme MASSE Elodie

## Sommaire

→ Désignation du secrétaire de séance .....	5
→ Appel.....	5
→ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 juin 2018 .....	5
<b>TRAVAUX – URBANISME – RENOUVELLEMENT URBAIN .....</b>	<b>6</b>
→ 1. Approbation du CRACL 2017 SADEV 94 ZAC des Hautes bornes.....	6
→ 2. Approbation du CRACL 2017 SADEV 94 ZAC du Port .....	6
→ 3. Approbation avenant n°6 ZAC du Port.....	7
→ 4. ZAC des Hautes Bornes : augmentation du nombre de logements dans le secteur de renouvellement urbain de la zone c du plan d'exposition au bruit de l'aéroport d'Orly .....	9
→ 5. Acquisition du 23 voie des Roses au prix de 400 000 euros.....	11
→ 6. Approbation d'une constitution de servitude de passage de véhicules au bénéfice de la copropriété du 57 rue du Docteur Roux grevant la parcelle de la Ville de Choisy-le-Roi.....	11
→ 7. Acquisition des usufruits temporaires des biens portés par l'EPFIF dans le cadre de la convention de portage foncier sur le périmètre du centre commercial Choisy Sud II.....	11
→ 8. Avis sur la convention d'intervention foncière de substitution entre la ville de Choisy-le-Roi, l'EPT GOSB, l'EPA ORSA et l'EPFIF, sur le périmètre du Lugo Stalingrad (CIF de substitution) .....	11
→ 9. Approbation d'une convention de subvention avec la Sadev94 dans le cadre de la concession d'aménagement des Hautes Bornes .....	12
→ 10. Avis sur la définition des modalités de concertation sur le projet de modification du PLU sur le secteur de la ZAC du Port.....	12
→ 11. Approbation de l'avenant n°1 au protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain d'Orly et Choisy-le-Roi.....	13
<b>DÉVELOPPEMENT DURABLE .....</b>	<b>13</b>
→ 12. Approbation de l'intégration de la commune au périmètre du service public régional de location longue durée de vélos à assistance électrique (VAE) .....	13
→ 13. Actions d'éducation au développement durable à destination du public scolaire sur l'année 2018-2019 : approbation de la convention à passer avec l'association Nature et Société .....	14
<b>FINANCES.....</b>	<b>15</b>
→ 14. Approbation du budget supplémentaire 2018 Budget principal .....	15
→ 15. Approbation du budget supplémentaire 2018 Budget annexe des parkings.....	19
→ 16. Approbation de la convention d'adhésion à la centrale d'achat SIPP'N'CO (SIPPEREC) .....	19
<b>ENFANCE - ENSEIGNEMENT .....</b>	<b>19</b>
→ 17. Approbation de la convention entre la ligue de l'enseignement et la Commune concernant les études scolaires .....	19

<b>CULTURE</b> .....	<b>20</b>
→ 18. Approbation de la convention cadre de partenariat entre le réseau des médiathèques de la Commune et les collègues E. Zola, H. Matisse et J. Vallès .....	20
<b>CENTRES SOCIAUX</b> .....	<b>21</b>
→ 19. Approbation de la convention cadre pluriannuelle entre la ville de Choisy-le-Roi et le Département du Val-de-Marne concernant le Centre social Espace Langevin .....	21
→ 20. Espace Mouloudji : Demande de subvention de fonctionnement et validation du projet de demande d'agrément en centre social auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne.....	21
<b>SPORT</b> .....	<b>22</b>
→ 21. Approbation de la 1ère répartition de la subvention municipale aux associations sportives pour l'année 2018. ....	22
→ 22. Répartition de la subvention aux associations locales pour la location d'un transport collectif - 5ème versement.....	24
<b>HABITAT</b> .....	<b>24</b>
→ 23. Approbation de la convention de mise à disposition de logements du Conseil départemental du Val-de-Marne à la commune pour le relogement provisoire de familles de l'immeuble sinistré situe 4, square Anatole France .....	24
→ 24. Réaménagement de plusieurs prêts contractés par Valophis habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) pour des opérations de logements locatifs sociaux et les ateliers relais, 2 rue Robert Péary .....	25
→ 25. Réaménagement des prêts contractés par Coallia auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) pour la reconstruction de la résidence sociale située 76 rue du four.....	25
→ 26. Garantie d'emprunt accordée à Valophis habitat pour un prêt exceptionnel de la Caisse des dépôts consignations (CDC)-action logement, prêt de haut de bilan bonifié, contracté pour les opérations de réhabilitation des logements des deux immeubles Gambetta .....	25
→ 27. Garantie d'emprunt accordée à Valophis habitat pour l'acquisition et l'amélioration de l'immeuble situé 102 avenue de Villeneuve-Saint-Georges : 12 logements locatifs sociaux : 5 PLUS / 7 PLAI .....	25
<b>RESSOURCES HUMAINES</b> .....	<b>26</b>
→ 28. Modification du tableau des effectifs du personnel communal .....	26
→ 29. Approbation de la convention à passer avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne (CIG) portant adhésion au service social du travail .....	26
<b>HYGIÈNE SANTÉ</b> .....	<b>26</b>
→ 30. Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) : demande d'autorisation déposée par la société Bouygues Travaux Public en vue de l'exploitation d'une station de traitement des déblais et boues de forage des tunneliers de la ligne "15" .....	26
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b> .....	<b>26</b>
→ 31. Désignation d'un second membre au sein de la mission locale (MLOCVA) .....	26

→ 32. Approbation du document définissant la politique relative aux données à caractère personnel des agents de la commune dans le cadre du Règlement Général sur la protection des données (RGPD).....	27
→ 33. Désignation d'un nouveau représentant à l'école élémentaire N. Mandela (H. Aoummis) en remplacement de L. Ziegelmeyer.....	27
→ 34. Approbation des règlements intérieurs d'utilisation des salles municipales mises à disposition des associations ou louées aux syndicats de copropriété et aux entreprises privées.....	27
→ 35. Approbation de la convention à passer avec le SICIO pour le suivi du bâtiment du SICIO par la Commune.....	29
→ 36. Compte-rendu des décisions L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.....	29

*La séance est ouverte à 19h40 sous la présidence de M. Didier GUILLAUME, Maire de Choisy-le-Roi.*

**M. le Maire** : Mes chers collègues, vous avez été convoqués dans les formes légales en vue de cette nouvelle séance du Conseil municipal.

#### → Désignation du secrétaire de séance

**M. le Maire** : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance. Au regard de la présence des uns et des autres, je vous propose que Mme Elodie Massé soit notre secrétaire de séance.

**Mme Massé** : J'accepte avec plaisir.

*(Mme Massé est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.)*

**M. le Maire** : Merci d'accepter cette démarche.

Comme vous le savez, j'ai reçu trois courriers, l'un daté du 31 août et deux autres du 17 septembre, qui faisaient état de la démission de trois conseillers municipaux. La démission d'un conseiller municipal est réglementée par l'article L2121-4 du code général des collectivités territoriales et son remplacement par l'article L270 du code électoral. Cet article L270 stipule : « Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ». Et donc le suivant de liste s'entend du candidat venant immédiatement après le dernier élu. Je précise qu'il n'existe pas d'obligation à ce que le remplaçant soit de même sexe que son prédécesseur.

Le Maire doit donc convoquer le suivant de la liste, devenu conseiller municipal, à la plus proche réunion du Conseil municipal, et si l'intéressé ne renonce pas de manière expresse à son mandat, son élection est proclamée dès lors que le Maire procède à son installation et en dresse procès-verbal.

C'est pourquoi nous accueillons en notre sein trois nouveaux conseillers municipaux et, dans l'ordre de la liste, il s'agit de Jamil Ait Idir, d'Anne-Laure Jullian et de François Gaussent. Bienvenue à vous trois. Je ne doute pas qu'en siégeant ici, vos apports aideront la démarche de démocratie locale et soutiendront l'ensemble des démarches que nous porterons pour les Choisyens.

Merci à vous d'avoir accepté, dans le cadre de ce mandat, de bien vouloir siéger parmi nous.

Je passe donc sans plus attendre la parole à Monsieur le Directeur général des services pour procéder à l'appel nominal.

#### → Appel

*(M. Christophe Richard procède à l'appel.)*

#### → Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 juin 2018

**M. le Maire** : Je vous remercie. Vous avez reçu le procès-verbal de la séance du 27 juin 2018, avec la convocation. Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ? Je n'en vois pas. Nous l'adoptons donc.

Conformément aussi à la conférence des présidents, nous avons acté qu'il n'y avait ni vœu ni question écrite. Nous pouvons donc dès maintenant passer à l'ordre du jour de notre Conseil municipal, qui appelle 36 délibérations. Je vous demande évidemment, dans vos interventions, d'être concrets, précis et concis au regard de l'ampleur de cet ordre du jour.

## **TRAVAUX – URBANISME – RENOUVELLEMENT URBAIN**

### **→ 1. Approbation du CRACL 2017 SADEV 94 ZAC des Hautes bornes**

**M. le Maire** : Pour démarrer, l'ensemble des questions qui ont été notamment étudiées lors de la commission Travaux et urbanisme et, pour cela, la première délibération concerne l'approbation du CRACL 2017 de la ZAC des Hautes Bornes par l'aménageur SADEV 94.

Y a-t-il des remarques sur cette délibération ?

**M. Diguët** : Il n'y a pas eu de réaction lors de la commission.

**M. le Maire** : Monsieur Panetta.

**M. Panetta** : Non, il n'y a pas eu de réaction particulière. Notre groupe va s'abstenir uniquement en cohérence avec nos précédentes positions et le fait que l'on reparle de la SEMORLY. Rappelez-vous, c'était un épisode que nous n'avions pas trop digéré. Merci.

**M. le Maire** : Merci, il s'agit donc d'une explication de vote mais je trouve que c'est important, lors d'un CRACL, que l'on reparle de l'ensemble de l'histoire et de la procédure. C'est d'autant plus important dans ce rapport que nous avons de nouveaux collègues qui viennent siéger.

Je passe donc aux voix.

*La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité (12 abstentions).*

### **→ 2. Approbation du CRACL 2017 SADEV 94 ZAC du Port**

**M. le Maire** : Nous continuons avec l'approbation cette fois du CRACL sur la SADEV aussi, sur la ZAC du Port. Y a-t-il des remarques sur ce sujet ? Monsieur Panetta.

**M. Panetta** : Sur le CRACL nous allons nous abstenir parce qu'il y a des chiffres que nous ne maîtrisons pas. Par contre plus tard, sur la convention pour prolonger les accords pour réaliser les dernières opérations, nous voterons bien sûr favorablement. J'explique cela parce qu'il n'y a pas du tout d'incohérence, il s'agit de deux choses différentes.

**M. le Maire** : Oui, vous parlez de l'avenant n°6 que nous verrons tout à l'heure. Madame Baron, il me semble que vous souhaitez prendre la parole.

**Mme Baron** : Nous allons nous abstenir. Merci.

**M. le Maire** : Bien. Je soumetts au vote.

*La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité (12 abstentions).*

### → 3. Approbation avenant n°6 ZAC du Port

**M. le Maire** : Nous poursuivons avec cet avenant n°6 concernant la ZAC du Port. Y a-t-il des demandes d'intervention ou de précision ? Madame Baron.

**Mme Baron** : Bien sûr, nous allons nous abstenir sur ce point aussi. Cela n'enlève pas le fait que l'on peut approuver, quand même, certaines structures de qualité dans l'habitat, la résidence étudiante par exemple et touristique du groupe Pichet, etc. Mais plusieurs modifications du plan initial ont entraîné une complexité pour pouvoir y vivre sainement.

Ce que je voulais dire surtout, par rapport aux habitants qui sont venus me voir, c'est qu'il y a eu énormément de déception sur de nombreux points. Par exemple, chacun le sait, ils ont déploré que la maternelle prévue sur les plaquettes du projet initial n'ait pas été installée, etc., au grand désarroi des parents.

L'opération d'aménagement, quant à elle, a connu plusieurs modifications et extensions de zones destinées à l'habitation et ce sur quoi nous voulions vraiment mettre le doigt, c'est le fait que les travaux de dépollution ont été effectués, mais qu'il est écrit : « la bonne réalisation a eu du mal à parvenir à la SADEV 94 ». Il y a eu des réserves qui n'ont pas été levées par la suite. A présent, ce que me disent aussi les habitants, c'est que comme c'est une zone inondable, lorsqu'il y a des infiltrations d'eau, etc., une sorte de poche semble apparaître. Les résidents du quai des Arts ont par exemple déclenché une enquête auprès de l'ARS parce qu'il y aurait une poche souterraine dont les émanations remonteraient. Il y a alors une très mauvaise odeur, d'où leur demande d'enquête pour savoir ce qu'il en est. Je ne sais pas s'ils ont eu le résultat. Ce sont des désagréments qu'ils subissent encore.

Je voulais savoir aussi autre chose. Vous avez noté sur la délibération qu'il y avait un accompagnement de la Ville, un suivi de la vie quotidienne des habitants. C'est à noter mais j'espère que les gens vont être entendus.

Pour finir, il y a eu bien sûr les problèmes de crue, qui à un moment donné entraînent la condamnation des parkings qui sont impraticables. Mais ensuite, il faut que la Ville comprenne aussi qu'ils doivent déplacer leurs voitures, et ils se retrouvent à ce moment-là avec des PV. Il y a vraiment une incompréhension et cela nécessite de les aider et de comprendre leurs problèmes. D'où l'importance de maintenir notre mobilisation pour les aider.

Bien entendu, nous allons nous mobiliser tous ensemble pour qu'il n'y ait pas dans ce site la réalisation du QPS.

**M. le Maire** : Merci de vos remarques. Monsieur Panetta.

**M. Panetta** : J'ai entendu Madame Baron, j'ai compris ce qu'elle exprime, nous avons aussi émis des réserves sur la réalisation de la ZAC du Port lorsque les projets ont été présentés, mais là il ne s'agit pas de cela. Pour une fois, je me permets de rappeler dans quel contexte nous votons cette délibération.

Nous votons cette délibération dans le contexte et sous la menace de l'installation d'une prison – nous avons appris que c'est devenu un SAS – sur le quartier du Port. Si je dis cela, c'est parce qu'il serait bien que nous manifestations une unité sans faille. Il s'agit là uniquement de prolonger la ZAC et c'est en faveur de cela que nous votons, pour qu'il y ait quelque chose dessus, et autre chose qu'une prison. Il sera temps, Madame Baron, plus tard, de manifester un désaccord sur tel ou tel projet, mais si vous voulez bien vous joindre à

nous pour voter pour, je pense que c'est la meilleure chose – quand je dis « nous », c'est l'ensemble du Conseil, ce n'est pas moi personnellement et c'est surtout pour rendre service aux Choisyennes et aux Choisyens.

Vous pensez bien qu'à l'heure actuelle, Choisy-le-Roi est scruté puisque l'installation de cette prison est à l'étude, et il serait bien – c'est mon avis et l'avis de notre groupe – que le Conseil municipal manifeste une unité sans faille sur la réalisation de cette ZAC, comme nous avons eu le loisir d'en discuter au ministère, où j'ai pu rappeler, avec d'autres arguments développés par Monsieur le Maire et nos collègues qui nous accompagnaient, que c'est un travail de 40 ans qui s'y déroule.

C'est donc juste dans l'intérêt des Choisyennes et des Choisyens, pour une fois votons tous ensemble et soyons solidaires.

**M. le Maire** : Merci, monsieur Panetta, je serais même tenté de vous applaudir. Mon premier adjoint chargé de l'aménagement sur cette ville le fait. Comme vous évoquez la situation, je reviendrai par la suite sur la délibération n°10 notamment, qui évoque la poursuite de ce que nous voulons faire sur la ZAC. Je pense que ce qui est important, là, est d'être dans une dynamique d'union. C'est bien l'esprit qu'il y a eu lorsque nous étions au ministère, et l'ensemble des personnes, entre 5 et 6 000, qui ont signé cette pétition, nous savons bien qu'elles ont des opinions différentes, à la fois politiquement mais aussi sociologiquement. Elles n'habitent pas toutes le quartier du Port et nous sommes en effet sur une démarche de défense de l'intérêt de la ville, et plus globalement de notre démarche d'aménagement. Je remercie notamment tous ceux qui s'investissent dans cette démarche pour faire signer la pétition et faire valoir nos arguments.

Je ne vais pas revenir sur notre délégation au ministère, puisque je crois qu'il y a eu un certain nombre d'articles de presse, même si l'on peut être parfois excédé par les propos de certains journalistes ou en tout cas par les titres. Les faits sont là, nous devons rester mobilisés même si, je le réaffirme, nos arguments ont été écoutés et considérés comme sérieux. Néanmoins, la menace est toujours là puisqu'il y a deux lieux identifiés pour le moment en Val-de-Marne, sur deux villes différentes dont la nôtre. Soyons donc très vigilants. Nous avons en effet cette démarche de ZAC, avec la prolongation du travail que nous faisons avec l'aménageur et les suites que nous donnons, que nous verrons tout à l'heure notamment dans la 10<sup>e</sup> délibération sur la démarche de consultation et de concertation sur le projet que j'évoquerai alors.

Par rapport à ce que vous dites, Madame Baron, plusieurs éléments. Vous êtes attentive aux Choisyens et aux Choisyennes qui habitent cette ZAC. Sachez que nous le sommes tout autant que vous, et certainement depuis peut-être un peu plus longtemps que vous. Ce n'est pas une découverte pour nous puisque l'accompagnement et la mise en place du comité de suivi avec les usagers et les riverains de la ZAC existent quasiment depuis le début de la ZAC, c'est-à-dire depuis 20 ans. Dans des modalités et des formes différentes, cet accompagnement a toujours existé et se poursuit. C'est un travail collaboratif qui ne se fait pas uniquement avec l'aménageur. Regardez tout le travail qui a été fait avec Voies navigables de France, avec Haropa et Ports de Paris.

Rappelez-vous, comme le disait Monsieur Panetta, ce qu'était ce lieu il y a 20 ans – c'est d'ailleurs la photo que nous avons montrée au directeur de cabinet de Madame la ministre, avec les cuves Shell – et voilà où nous en sommes aujourd'hui.

Vous vous doutez bien qu'avec l'unité de production et de stockage de Shell qu'il y avait sur le lieu, il peut subsister encore quelques résidus. Je crois que les services de la préfecture sont mobilisés sur cette question et nous n'avons pas encore l'ensemble des éléments sur



ce sujet. Ce travail de fond, en tout cas, avec les riverains et les usagers, est fait. J'y reviendrai tout à l'heure lorsque nous parlerons notamment de la définition des modalités de concertation, puisque nous nous inscrivons tout à fait dans cette démarche.

J'entends en effet votre choix de vote, je ne doute pas que les arguments que je développe, comme ceux que vient de développer Monsieur Panetta, ne vous feront pas changer d'avis. Je crois néanmoins qu'il y a besoin d'une unité forte pour exprimer à la fois notre mécontentement sur la forme, sur la méthode, comme sur le fond. Ce n'est pas ce que nous voulons, aujourd'hui, pour le développement et l'aménagement de notre ville, et quelle que soit la sémantique utilisée par le ministère, QPS, SAS. Nous avons découvert en effet qu'ils l'appelaient SAS maintenant, puisqu'il y a eu des modifications pendant les huit semaines de l'été. Madame la Ministre a changé un peu sa manière de présenter les choses, mais cela reste un lieu fermé pour des prisonniers, c'est donc un lieu de détention qui pourrait être construit sur Choisy-le-Roi. Donc soyons mobilisés collectivement pour dire toujours non à ce lieu de détention quelle que soit la forme qu'il pourrait avoir. Madame Alirol.

**Mme Alirol** : Monsieur le Maire, je voudrais savoir ce que vous pouvez nous dire concernant le projet de Maison du Vietnam au quartier du Port, s'il vous plaît.

**M. le Maire** : C'est un projet qui est toujours dans les « tuyaux ». Sachez que lorsque nous avons reçu le premier secrétaire du parti du Vietnam, le chef d'État, lui-même en a fait part ici, à Choisy-le-Roi, devant l'ambassadeur, voire même l'a exprimé lors d'une réunion à laquelle j'assistais, devant Monsieur Macron. Ils en ont parlé ensemble. Pour notre part, nous sommes dans l'attente d'éléments concrets « techniques » pour faire en sorte d'accueillir cette Maison du Vietnam. C'est la tâche de l'architecte qui travaille avec l'ambassadrice vietnamienne pour la culture et nous sommes en attente d'éléments complémentaires pour, le cas échéant, accueillir cette maison du Vietnam.

Si le projet avance et que les conditions sont réunies pour que cette maison puisse être à Choisy-le-Roi, nous en serons très fiers.

**Mme Alirol** : Lorsque l'on va sur le site, on voit que le projet a mûri.

**M. le Maire** : Je ne sais pas de quel site vous parlez, mais sachez en tout cas que nous sommes en attente d'éléments concrets et tangibles de la part de l'architecte qui travaille avec Madame l'ambassadrice culturelle du Vietnam. Je ne peux pas vous en dire plus.

Suite à cette précision, je sou mets cette délibération aux voix.

*La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité (2 abstentions).*

#### → 4. ZAC des Hautes Bornes : augmentation du nombre de logements dans le secteur de renouvellement urbain de la zone c du plan d'exposition au bruit de l'aéroport d'Orly

**M. le Maire** : Y a-t-il eu des remarques concernant ce sujet ? Monsieur Id Elouali.

**M. Id Elouali** : Il n'y a pas eu de remarques particulières. Je voudrais seulement réitérer les propos que j'ai tenus lors de la commission. Puisque l'on parle d'exposition au bruit de l'aéroport d'Orly, j'ai fait observer qu'il va nous falloir être très vigilants sur l'évolution de l'aérogare d'Orly, compte tenu du projet d'agrandissement. Aujourd'hui, nous sommes plus ou moins à l'abri, même si c'est de moins en moins évident avec une certaine récurrence

des vols au-dessus des quartiers, mais il faut être vigilants concernant l'impact que peut avoir cet agrandissement sur la ville.

A part cela, il n'y a pas d'observation.

**M. le Maire** : Monsieur Hervy.

**M. Hervy** : Pour compléter un peu, même si ce n'est pas à l'ordre du jour, il va falloir que nous réfléchissions et que nous soyons très vigilants aussi à ce qui s'annonce en termes de privatisation d'Aéroports de Paris (ADP). En effet, nous savons ce qu'ont donné les privatisations malgré les engagements de l'État et les conséquences que cela pourrait avoir, notamment sur notre ville, si les réglementations étaient amenées à évoluer. Au-delà de la vigilance, il y a en effet une grande inquiétude des habitants. Notamment, avec mon collègue Bernard Boivin, nous avons été accompagnés d'une association sur ces questions et d'un riverain des Hautes Bornes, de manière à relayer les différentes évolutions de la plate-forme actuelle, avant qu'elle soit privatisée. Cette question est venue de la part des riverains et de l'association et de leur inquiétude au regard de la privatisation. Ce serait peut-être l'occasion de formuler un vœu commun, si tout le monde était d'accord, sur ces questions lors d'un prochain Conseil.

**M. le Maire** : Je pense que c'est une bonne proposition. Il faut en effet que nous soyons vigilants sur deux points. A la fois sur les axes de passage, et qu'ils ne soient pas agrandis sur la commune ou modifiés. Vous savez qu'en fonction des pistes et du vent, il y a des passages sur Choisy-le-Roi et c'était le cas notamment cet été pendant 15 jours, où il y a eu des passages supplémentaires du fait de travaux sur les pistes. Mais cela, nous le savons et c'est acté dans l'évolution des travaux de l'ADP. Cela étant, les deux sujets sont le nombre de passages et éventuellement, un agrandissement du « fuseau » de passage.

Je serais donc favorable en effet à ce que nous puissions travailler à un vœu qui serait adressé à qui de droit lors du prochain Conseil. Par conséquent, ceux qui veulent commencer à réfléchir à son écriture pourraient le faire dès demain matin. Monsieur Panetta.

**M. Panetta** : Nous allons voter cette résolution mais je veux aussi expliquer pourquoi, du fait qu'il s'agit d'augmentation du nombre de logements, avant que les mauvaises langues se répandent dans la ville. Nous qui avons toujours dit qu'il fallait cesser de construire à Choisy-le-Roi parce que le territoire est trop petit, nous allons voter favorablement parce qu'il s'agit, comme on nous l'a expliqué, de remplacer le foyer ADEF qui est au bord de l'insalubrité et de reconsidérer les ateliers. Par conséquent, pour nous c'est de la réhabilitation et nous votons pour tout ce qui est réhabilitation. Nous voterons contre tout ce qui est nouvelle construction. Nous sommes donc cohérents malgré les apparences.

**M. le Maire** : Je vous laisse libre de vos remarques vous concernant. Monsieur Id Elouali.

**M. Id Elouali** : Nous sommes d'autant plus « rassurés » qu'il nous a été confirmé que les espaces verts seront préservés lors de cette opération, ce qui explique notre vote également favorable.

**M. le Maire** : Nous passons donc au vote.

*La délibération n°4 est adoptée à l'unanimité (2 abstentions).*

→ **5. Acquisition du 23 voie des Roses au prix de 400 000 euros**

**M. le Maire** : Y a-t-il eu des remarques sur le sujet ?

**M. Id Elouali** : Pas du tout.

**M. le Maire** : C'est une histoire qui dure, elle aussi, depuis un certain temps et nous sommes heureux d'acquiescer parce que cela permettra un éventuel agrandissement du cimetière.

Nous passons aux voix.

*La délibération n°5 est adoptée à l'unanimité.*

→ **6. Approbation d'une constitution de servitude de passage de véhicules au bénéfice de la copropriété du 57 rue du Docteur Roux grevant la parcelle de la Ville de Choisy-le-Roi**

**M. le Maire** : Sur ce dossier non plus, il n'y a pas de problème ? Je mets donc aux voix.

*La délibération n°6 est adoptée à l'unanimité.*

→ **7. Acquisition des usufruits temporaires des biens portés par l'EPFIF dans le cadre de la convention de portage foncier sur le périmètre du centre commercial Choisy Sud II**

**M. le Maire** : S'il n'y a pas non plus de remarque sur ce sujet, je mets cette délibération aux voix.

*La délibération n°7 est adoptée à l'unanimité.*

→ **8. Avis sur la convention d'intervention foncière de substitution entre la ville de Choisy-le-Roi, l'EPT GOSB, l'EPA ORSA et l'EPFIF, sur le périmètre du Lugo Stalingrad (CIF de substitution)**

**M. le Maire** : Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce point ? Monsieur Panetta.

**M. Panetta** : Nous allons nous abstenir parce que c'est en effet le Territoire qui aura la main et nous n'avons pas une très grande confiance en lui, d'autant que c'est un secteur qui jouxte les Ardoines et lorsque que l'on nous a parlé des futurs projets des Ardoines, ce n'était pas fait pour nous rassurer. Nous préférons donc nous abstenir.

**M. le Maire** : Patrice Diguët me signale un élément qui est important, qui fait partie des modifications institutionnelles. Aujourd'hui, nous donnons des avis, mais en ce qui concerne la globalité de l'aménagement, ce sera pris par le Territoire, par décision de transfert de la Métropole du Grand Paris. Nous devons donc, les 24 maires et les conseillers municipaux également, être très attentifs à ce qui peut se passer sur le Territoire.

Nous passons aux voix.

*La délibération n°8 est adoptée à l'unanimité (10 abstentions).*

**→ 9. Approbation d'une convention de subvention avec la Sadev94 dans le cadre de la concession d'aménagement des Hautes Bornes**

**M. le Maire** : Merci. Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas, je mets donc aux voix.

*La délibération n°9 est adoptée à l'unanimité.*

**→ 10. Avis sur la définition des modalités de concertation sur le projet de modification du PLU sur le secteur de la ZAC du Port**

**M. le Maire** : Y a-t-il des remarques sur cette question ? Monsieur Diguët.

**M. Diguët** : Une petite remarque par rapport à la définition sur le document qui vous a été présenté lors de la commission où il était fait mention d'une « modification simplifiée ». C'est une erreur administrative, il ne s'agit pas d'une modification simplifiée mais d'une modification tout court. Cela ne change pas le sens de la notice explicative qui a pour objet, je le rappelle, de définir les modalités de concertation. Je voulais néanmoins préciser cet élément.

**M. le Maire** : Y a-t-il des remarques ? Non, je mets donc aux voix

*La délibération n°10 est adoptée à l'unanimité (2 abstentions).*

**M. le Maire** : Cette délibération que vous venez de voter est essentielle parce qu'elle met en œuvre deux engagements que nous avons pris devant les Choisyens. En premier lieu, il s'agit de donner suite une nouvelle fois à la charte de démocratie participative que nous avons adoptée majoritairement ici dans cette instance. En second lieu, il s'agit également de poursuivre, c'est ce que nous évoquons tout à l'heure, notre démarche d'aménagement à travers une opération sur laquelle nous n'avons cessé de travailler avec notre aménageur ces dernières années. Même si, je crois qu'il faut le reconnaître, le marché de l'immobilier en Île-de-France n'a pas permis à cette démarche d'aboutir jusqu'à présent.

Je parle évidemment de cette ZAC du Port, opération sur laquelle nous avons aujourd'hui un projet qui correspond bien mieux à notre attente que tous ceux qui nous ont été présentés jusqu'à présent et que nous avons refusés.

Les autres projets, je dois le dire, proposaient un nombre très conséquent de logements et faisaient fi de notre volonté d'équilibre de la ZAC, avec peu d'activités et, dans le meilleur des cas, un certain nombre de commerces de proximité.

Ce projet fait actuellement l'objet d'une négociation animée, rude, entre le groupement qui le porte et notre aménageur. Néanmoins, et sous réserve d'un accord trouvé d'ici-là, ce qui semble très possible, je vous informe que nous avons décidé d'organiser dans cette salle une présentation aux conseillers municipaux le mercredi 14 novembre à 19h30. C'est une réunion, qui ne sera pas ouverte au public, des conseillers municipaux avec les porteurs du projet, le groupement. Cette réunion entre d'ailleurs dans le cadre, pour ceux qui s'y intéressent, de l'article 1 de notre règlement intérieur. L'importance du projet pour la ville,

mais aussi les attentes justifiées de nos concitoyens, nécessitent d'arriver enfin à la clôture de cette ZAC et à un aménagement.

Il nous paraît essentiel d'obtenir un accord large de notre Conseil municipal, qui permettrait de porter ensemble cette nouvelle réalisation. C'est le sens que je donne à la proposition qui est faite ce soir, à la fois la démarche de consultation des habitants mais aussi la réunion que nous aurons ici le 14 novembre.

Au-delà de la nécessité de présenter ce projet aux élus et je pense que c'est tout à fait normal que nous puissions le voir ensemble, notre volonté est de permettre aussi à chaque citoyen non seulement d'en prendre connaissance mais aussi de se l'approprier, mais aussi de dialoguer avec les porteurs de ce projet, avec ses initiateurs qui sont venus nous voir. L'objectif est que les citoyens puissent formuler des remarques utiles et susceptibles aussi de l'affiner en entendant aussi – il faut que nous soyons attentifs à cela – qu'il va de soi que, comme nous l'avons toujours dit, ce type d'opération doit aussi s'inscrire dans une démarche économique et d'équilibre financier de la ZAC. C'est aussi un élément important de la discussion et de la présentation que nous aurons ensemble ici et que nous aurons aussi en réunion publique avec les Choisyens.

Il me semble qu'il était important de vous préciser cela une fois votée cette délibération. C'est en effet un rappel pour moi de la charte que nous avons votée, comme je le disais en préambule, sur la démocratie participative. Je crois que c'est un moyen très pertinent d'associer, chaque fois que possible, nos concitoyens à l'évolution de notre ville, que ce soit au travers de « petits » projets, comme nous le faisons dans le cadre « un projet dans mon quartier », ou au travers de projets d'envergure tels que celui-ci, de finition de la ZAC, de grands projets urbains.

C'est pour cela que je vous remercie d'avoir voté cette délibération.

#### → 11. Approbation de l'avenant n°1 au protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain d'Orly et Choisy-le-Roi

**M. le Maire** : Ce protocole a d'ailleurs été voté lundi en séance du Conseil départemental, hier soir en Conseil territorial et il vous est donc soumis aujourd'hui. Y a-t-il des remarques ?

Non, je mets donc aux voix.

*La délibération n°11 est adoptée à l'unanimité.*

**M. le Maire** : Je vous remercie, cette démarche est une très bonne chose. Vous avez vu qu'il s'agit d'adaptations à la marge, mais elles nous permettent de continuer le travail avec l'ANRU sur le quartier des Navigateurs.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

#### → 12. Approbation de l'intégration de la commune au périmètre du service public régional de location longue durée de vélos à assistance électrique (VAE)

**M. le Maire** : Y a-t-il eu des remarques et y a-t-il besoin d'explications sur le sujet ?

**M. Id Elouali** : Monsieur le Maire, non, pas de remarque. Je me félicite et nous pouvons tous nous féliciter qu'un dispositif complémentaire aux autres dispositifs dont nous disposons arrive chez nous – même si les Vélib' roulent encore avec quelques faiblesses – et s'inscrivent aussi dans l'agenda 21. C'était en effet une action de l'agenda 21 d'encourager des mobilités durables, alternatives à la voiture. C'est donc avec plaisir que je vous invite à voter favorablement cette délibération.

**M. le Maire** : Il s'agit pour le moment d'une étude à laquelle nous sommes intégrés pour permettre à Île-de-France Mobilités d'analyser la pertinence de la mise à disposition de véhicules. Ce serait les usagers eux-mêmes qui loueraient des vélos à Île-de-France Mobilités. Nous entrons donc dans le périmètre de cette étude.

Je mets aux voix cette délibération.

*La délibération n°12 est adoptée à l'unanimité.*

### → 13. Actions d'éducation au développement durable à destination du public scolaire sur l'année 2018-2019 : approbation de la convention à passer avec l'association Nature et Société

**M. le Maire** : C'est une convention que nous signons chaque année, et je vous invite évidemment à l'approuver, avec nos amis de l'association Nature et Société, qui ont fait déjà des choses remarquables et très évolutives. Y a-t-il des remarques ou des explications ? Madame Brahimi.

**Mme Brahimi** : Juste quelques mots, Monsieur le Maire. Lorsque l'on parle de comportement écocitoyen, écoresponsable, on dit qu'il faut éduquer, sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge. Nous, depuis maintenant 18 ans, nous menons ces actions auprès des élèves de notre ville. Au départ, ces actions de sensibilisation portaient sur la question des déchets, du recyclage, de leur valorisation et peu à peu nous avons étendu le champ d'action sur toutes les problématiques environnementales, que ce soit le climat, toujours la question des déchets, la protection des milieux naturels, de la biodiversité, les énergies renouvelables.

Au fil des années, les jeunes Choisyens ont pu s'impliquer sur des questions liées au développement durable pendant toute une année scolaire. C'est basé sur le volontariat des enseignants, c'est donc un vrai projet pédagogique qui est mené tout au long de l'année scolaire et qui est restitué au cours de la semaine du développement durable. Cela permet aux enfants de Choisy-le-Roi qui n'ont pas participé à ces actions de les découvrir, d'apprendre, eux aussi, et de connaître un certain nombre de données qui concernent l'écologie, le développement durable. Cela permet de les inciter, dans leur comportement quotidien, à être plus responsables et à se préoccuper de la planète, des ressources naturelles, d'avoir des comportements plus sobres et plus écologiques.

Cette année, véritablement, nous avons trouvé qu'il y a eu une très grande qualité de travail de la part des écoliers, qui ont conçu des expositions remarquables, en particulier sur la question de la consommation responsable. Ils ont imaginé un supermarché responsable qui évaluerait le coût environnemental de chaque produit. Tout un atelier a été monté aussi sur la biodiversité avec des boîtes cachées un peu partout dans la ville et au moyen d'une application, on pouvait découvrir ces boîtes qui donnaient des informations sur la biodiversité présente à Choisy. Des actions ont aussi été menées sur les énergies renouvelables, sur l'eau.

Nous éduquons donc aussi les enfants de notre ville sur ces questions et je pense que nous contribuons ainsi peu à peu à l'évolution des mentalités. C'est en tout cas ce que nous avons fait depuis 18 ans et je pense que cela a beaucoup changé l'état d'esprit des habitants de notre ville. En effet, cela ne touche pas uniquement les enfants mais aussi les parents et les enseignants.

Aujourd'hui, nous vous proposons donc de poursuivre ces actions de sensibilisation pour l'année scolaire 2018-2019.

**M. le Maire** : Merci pour ces explications complémentaires. Y a-t-il des remarques sur ce sujet ? Non, je passe donc aux voix.

*La délibération n°13 est adoptée à l'unanimité.*

**M. le Maire** : Je vous invite, les uns et les autres, dans le cadre de la Semaine du développement durable, à passer régulièrement voir cette initiative. C'est un moment important où les enfants sont aussi en situation de transmission de ce qu'ils ont découvert vis-à-vis de leurs parents, et je trouve cela aussi très intéressant.

Nous poursuivons ce Conseil avec un moment important qui est l'approbation de notre budget supplémentaire, à la fois le budget principal et le budget annexe des parkings. Je pense que chacun, en regardant l'ordre du jour, avait hâte d'entendre Frédéric Tisler.

## FINANCES

### → 14. Approbation du budget supplémentaire 2018 Budget principal

**M. Tisler** : Monsieur le Maire, je suis confus et je regrette de n'avoir écrit que trois pages. Je présenterai conjointement les deux budgets.

Pour commencer, je mentionnerai la réunion de la commission des finances en date du 17 septembre. Merci aux services et à la direction générale qui ont travaillé à nous fournir les documents le plus tôt possible pour nous permettre l'examen des budgets.

Lors de la commission, une demande d'éclaircissement a été faite concernant une dépense d'investissement, celle du mobilier devant équiper notre Maison des associations et de la citoyenneté et l'implantation de notre nouvelle direction de l'espace public dans les anciens locaux du CAMPS, sur la dalle. Les éléments demandés ont été communiqués depuis lors par e-mail le 22 septembre aux membres de la commission. Je n'ai pas reçu d'autre demande depuis.

Notre budget supplémentaire s'équilibre à 6 094 320,95 euros en fonctionnement et à 11 562 758,01 euros en investissements. Il porte le total de notre budget annuel 2018, soit BP plus BS, à la somme de 110 585 318,96 euros.

Je ne reviens pas, sauf si vous le demandez expressément, sur l'historique des délibérations déjà prises, par ailleurs détaillé à la page 2 de la notice, qui arrive au montant dégagé par le compte administratif 2017 que nous intégrons aujourd'hui à l'exercice 2018.

Pour ce qui concerne la section de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement, le détail des inscriptions nouvelles figure pages 2 et 3 de la notice, que je pourrai également vous lire intégralement si vous insistez.

En administration générale, je relèverai deux ajustements conséquents qui concernent le Territoire, celui du FCCT provisoire 2018 et celui du reversement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, mais cela concerne aussi le travail du T12. Dans d'autres domaines, mentionnons également les ajustements qui font suite aux frais engagés à l'occasion de l'incendie du parking Jaurès.

Pour ne pas rester sur des choses tristes, mentionnons aussi notre décision d'acheter cinq places supplémentaires au multi-accueil Tony Lainé et ce, afin d'accroître notre offre en matière de petite enfance pour les places d'accueil. C'est un sujet important auquel nous tenons politiquement beaucoup.

La notice détaille et chiffre l'ensemble de ces dépenses par grands domaines d'activité municipale. Je mentionnerai aussi un ajustement de 500 000 euros qui concerne la masse salariale et qui finance principalement le recours au personnel saisonnier nécessaire au service Jeunesse et au service Enfance et à leurs activités tout au long de l'année et surtout durant la période estivale.

Pour conclure sur les dépenses de fonctionnement, signalons un virement de 4 921 551,95 euros vers la section d'investissement, que nous retrouverons donc en recettes d'investissement.

Concernant les recettes de fonctionnement, le détail des ajustements liés aux produits des impôts et taxes figurent en bas de la page 3 de la notice. Les ajustements très réduits – mais nous n'en attendions pas beaucoup plus – liés à la DGF figurent à la page 4. Nous percevons un certain nombre de subventions liées à nos activités et ce, principalement dans le domaine de l'hygiène santé et du contrat local de santé ainsi que pour ce qui concerne les installations sanitaires réalisées dans le camp de l'allée des Mésanges.

Pour ce qui concerne la section d'investissement et les dépenses d'investissement, mentionnons tout d'abord que celles-ci se décomposent en 7 941 655,06 euros de restes à réaliser, dont nous avons déjà débattu en 2017 – donc là non plus je ne comptais pas y revenir spécialement – et 3 621 102,95 euros de dépenses nouvelles qui sont, elles aussi, détaillées aux pages 4 et 5 de la notice.

Je commencerai par mentionner l'affectation d'une somme de 615 000 euros à notre réserve pour travaux futurs dans les bâtiments municipaux. La finalisation des budgets d'un nombre assez conséquent de réalisations notables, la Maison des associations, la nouvelle configuration du RAM de la dalle et de la Maison des enfants et des parents, l'accroissement de la capacité d'accueil de la Maison Capucine, l'installation de la nouvelle direction de l'Espace public dans des espaces fonctionnels et appropriés au travail qui y sera réalisé.

Je pense utile de mentionner ensuite spécialement deux dépenses importantes. En premier lieu, celle de 1 300 000 euros pour le gymnase des Hautes Bornes dans le cadre de la ZAC – je rappelle que la contribution de la Ville s'élèvera en tout à 2 580 000 euros. Nous réglons cette contribution sur trois ans, 2018 étant l'année du versement le plus conséquent, après celui de 2017 (300 000 euros) et avant celui de 2019 (920 000 euros).

Ensuite, la majorité municipale a voulu inscrire une dépense supplémentaire de 500 000 euros pour les travaux de réfection de voirie, portant ainsi à 1 million d'euros l'effort supplémentaire pour 2018 dans ce domaine. Les services concernés vont déterminer à quelle(s) rue(s) ce budget sera consacré et la réalisation des travaux sera effective en 2019.

Terminons par la mention de dépenses liées à certaines acquisitions et ventes de terrains ou liées à la crue. Une mention spéciale pour cette somme de 70 000 euros, un peu inattendue, que le STIF nous demande pour que nous prenions en charge la dépose du mobilier urbain



le long de l'axe du futur tram, et qui semblait ne satisfaire personne lors de la réunion de la commission.

Concernant les recettes d'investissement, là aussi, peu de choses à en dire tant la notice est détaillée. Vous avez en bas de la page 5 la liste complète des recettes, elles aussi liées à plusieurs opérations foncières. Les 5 millions d'euros de recettes reportées de 2017 sont générés par les dépenses reportées dont j'ai déjà parlé et leur correspondent. On retrouve également ici le virement de 4,92 millions d'euros venant de notre section de fonctionnement.

J'en termine donc ici avec le budget principal et je vais de ce fait aborder très brièvement le budget annexe des parkings et son BS 2018, par ailleurs détaillé en page 6 de la notice. Ce budget supplémentaire s'équilibre à 207 873,51 euros en fonctionnement et à 365 931,18 euros en investissement. Les inscriptions nouvelles sont essentiellement justifiées par les remises en état des parkings Jaurès après l'incendie, et du parking du Port après la crue et ce, tant en dépenses qu'en recettes car nous percevons les remboursements de la part de nos assurances.

Je vous remercie de votre attention en espérant ne pas avoir été trop long.

**M. le Maire** : Y a-t-il des questions de compréhension ou des remarques ? Madame Guinery.

**Mme Guinery** : Il s'agit d'une remarque. Sauf erreur de ma part, je n'ai pas vu dans les recettes d'investissement la part de la CAF dans tout ce qui était financement des travaux, à moins que ce ne soit pour l'an prochain.

**M. le Maire** : Monsieur Tisler, je propose que vous notiez parce qu'il y aura peut-être d'autres remarques ou demandes d'intervention. J'ai vu Monsieur Athéa et Monsieur Panetta, ensuite, demander la parole.

**M. Athéa** : Très brièvement, je voulais juste signaler deux points qui me paraissent très importants. C'est le fait que nous ayons apporté des abondements au financement futur des investissements dans les bâtiments communaux et dans la voirie, parce que j'ai toujours considéré que ces investissements sont tout à fait fondamentaux et essentiels puisqu'ils sont destinés à maintenir en état le patrimoine de la Ville qui est aussi le patrimoine de tous les Choisyens. Je me félicite donc que ces deux points aient été abondés et je pense qu'il faudrait continuer ainsi dans l'avenir.

**M. le Maire** : Merci de votre quitus, Monsieur Athéa. Monsieur Panetta.

**M. Panetta** : Je vais battre ma coulpe parce que c'est une question que j'aurais pu poser en commission et qui m'a échappé, mais il n'est jamais trop tard pour bien faire. Cela concerne le service garage et la remise en état des 25 véhicules, ce qui nous a quand même occasionné 70 000 euros de frais. Si je sais compter, cela représente 3 000 euros par véhicule et ils doivent avoir quatre ou cinq ans puisque c'est la durée des contrats. Cela fait quand même beaucoup. Nous en avons effectivement déjà discuté. Je rappelle que j'avais émis des réserves, je crois même que j'avais voté contre le fait de passer à la location plutôt que de continuer à assurer nous-mêmes l'achat et l'entretien. Cela a été une expérience. Je pense qu'au vu du résultat, 70 000 euros, ce n'est pas rien.

Je crois qu'au cours d'une commission vous-même, Monsieur Tisler, aviez dit qu'après analyse, ce n'était pas vraiment une bonne opération. Ma question portait sur la suite. Nous allons donc acheter 25 véhicules ou nous refaisons un contrat de location ?

Nous les avons achetés ? Bon, autant pour moi, d'accord.

**M. le Maire** : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Madame Baron.

**Mme Baron** : Nous remercions Monsieur Tisler d'avoir donné tous les détails. C'était très clair. En effet, je m'apprêtais à demander des détails sur les travaux de réfection des voiries, pour 500 000 euros, et vous avez même ajouté que vous établissiez un genre de planning. C'est donc très rassurant.

J'ai noté quand même qu'il y avait dans la Vie internationale une somme qui était passée sur « concours divers », je ne sais pas pourquoi. C'est un compte qui regroupe des cotisations professionnelles dont le caractère est une activité d'entreprise, et non une subvention. D'autre part, c'est une association à but politique, donc normalement on ne doit pas donner de subvention qui ne soit pas d'intérêt local.

J'ai aussi une remarque, au chapitre service administration générale, sur la taxe foncière qui a beaucoup augmenté. Il paraît que cela va baisser en fin d'année. Nous avons donc une forte pression fiscale, et c'est ce que je voulais signaler.

**M. le Maire** : Y a-t-il d'autres remarques, avant que je ne redonne la parole à Monsieur Tisler ? Non, allez-y.

**M. Tisler** : Sur la question de Madame Guinery, nous avons acheté les cinq berceaux de crèche dans le cours de l'année, par conséquent pour l'exercice 2018, ils ne concerneront que la période septembre-décembre, et le financement de la CAF interviendra certainement ultérieurement à cette mise en place. Nous le verrons très certainement dans le cadre du budget 2019. C'est le fonctionnement habituel qui fait que les recettes de la CAF qui correspondent à cet achat ne viennent pas immédiatement lorsque nous achetons, mais à la fin de l'exercice quand il sera constaté.

Sur la remarque de Monsieur Panetta, j'amènerai un complément que j'avais également bien détaillé lors de la commission où nous avons examiné rétrospectivement notre choix de l'époque d'avoir eu recours à la location. C'est vrai que nous en tirons un bilan mitigé, Monsieur Panetta, vous avez raison, mais vous avez quand même omis le fait que j'avais bien précisé qu'à l'époque où nous avons choisi cela, notre flotte de voitures dont nous étions propriétaires était très vieille et nécessitait pour redevenir fonctionnelle le remplacement de quasiment tous les véhicules pratiquement d'un coup.

Si à l'époque nous avons choisi de remplacer ces véhicules en les rachetant, nous n'en avons pas les capacités en termes d'investissement. A l'époque, même si, déjà, nous avons quelques doutes – mais nous avons fait procéder à un certain nombre d'études – c'était la seule solution pour que la ville puisse disposer rapidement d'un parc de véhicules rajeuni.

L'enseignement que nous en tirons, c'est que nous veillerons à ce que ces véhicules que nous rachetons soient revendus dans un délai raisonnable, et non pas usés jusqu'à la trame. Donc si je peux partager, en effet, ce que vous dites sur le bilan mitigé de l'expérience de location d'une flotte de véhicules, je vous demande aussi de prendre en compte et de resituer dans le contexte de l'époque, lorsque nous avons pris cette décision.

Effectivement, nous relevons que cette remise en état des véhicules loués avant la fin du contrat est chère. Nous sommes également confrontés aux délais de livraison des véhicules que nous achetons et tant qu'ils ne nous sont pas livrés, nous sommes aussi obligés de garder les anciens en location. Vous voyez donc que ce dossier n'est pas facile.

Madame Baron, merci de votre remarque sur la voirie et, comme d'habitude, dès que cette somme sera affectée à des rues précises, les documents budgétaires, certainement ceux du BP 2019, préciseront sur quelles rues nous intervenons.

Je m'excuse et n'y voyez aucune intention de ma part, mais je n'ai pas compris votre question sur la Vie internationale. Je vous propose de m'envoyer un e-mail qui reprenne exactement les termes de votre question, et la deuxième partie de cette question, et je m'engage à vous répondre, bien évidemment avec l'appui des services puisque dans l'immédiat, j'ai eu du mal à comprendre.

**M. le Maire** : S'il n'y a pas d'autre remarque, je soumetts donc aux voix d'abord le budget supplémentaire Ville.

*La délibération n°14 est adoptée à la majorité (2 votes contre, 10 abstentions).*

#### → 15. Approbation du budget supplémentaire 2018 Budget annexe des parkings

**M. le Maire** : Je mets aux voix le budget supplémentaire des parkings.

*La délibération n°15 est adoptée à la majorité (2 votes contre, 10 abstentions).*

**M. le Maire** : Je vous remercie. Permettez-moi une petite remarque. Bien évidemment, Madame Baron, lorsque nous établissons le budget supplémentaire, c'est parce que nous avons une volonté politique et que nous souhaitons continuer à développer notre ville. Cette démarche s'inscrit avant tout sur nos orientations municipales mais aussi sur les besoins que nous déterminons au fil du temps et qui correspondent, évidemment, à notre volonté.

C'est l'adéquation et la rencontre entre notre démarche et notre volonté politique, et la remontée des besoins que proposent les services. C'est donc évidemment travaillé et planifié. Nous ne faisons pas les choses n'importe comment, parce que nous aurions des envies. C'est parce que nous ressentons ces besoins et que nous voulons accompagner l'évolution de notre ville. Et c'est grâce à la fois à la volonté politique et à la pertinence et la manière de travailler de nos services. C'est ce couple qui est essentiel, la volonté des élus et la capacité de l'administration de traduire en actes notre volonté politique et, pour cela, je les remercie.

#### → 16. Approbation de la convention d'adhésion à la centrale d'achat SIPP'N'CO (SIPPEREC)

**M. le Maire** : Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? Je la soumetts au vote.

*La délibération n°16 est adoptée à l'unanimité.*

### ENFANCE - ENSEIGNEMENT

#### → 17. Approbation de la convention entre la ligue de l'enseignement et la Commune concernant les études scolaires

**M. le Maire** : Cette convention fait suite au travail que nous avons mis en place l'an dernier. Il y a quelques ajustements en raison de modifications... Madame Juhel, des éléments d'explication.

**Mme Juhel** : Il y a eu une demande de modification « bénigne » mais tout à fait judicieuse parce qu'il est question de reconduction tacite, mais s'il y a modification ou dénonciation, il n'y avait pas de délai de préavis. L'administration va donc introduire un délai de préavis de six mois.

La formulation n'est pas encore définitive, par conséquent je vous propose de voter quand même l'approbation de la convention sous réserve de l'introduction de ce délai de six mois en cas de dénonciation ou de modification, et la formulation définitive sera envoyée aux membres de la commission demain ou après-demain.

**M. le Maire** : Je ne pense pas que cela posera un problème pour adopter la démarche, après cette explication. Je soumetts donc aux voix cette délibération.

*La délibération n°17 est adoptée à l'unanimité.*

## CULTURE

### → 18. Approbation de la convention cadre de partenariat entre le réseau des médiathèques de la Commune et les collèges E. Zola, H. Matisse et J. Vallès

**M. le Maire** : Nous passons à un domaine qui est important aussi, la culture et les relations entre le réseau de nos médiathèques et les collèges de la commune, à savoir Zola, Matisse Vallès. Madame Arnaud, en l'absence de Carole Bellier, parlez-nous de culture.

**Mme Arnaud** : La commission Culture, sport, jeunesse et vie associative s'est réunie le 11 septembre et a donné un avis favorable à l'unanimité concernant l'approbation de cette convention.

Je dirai quelques mots par rapport à cette convention. Elle a pour objectif de renforcer un partenariat déjà existant dans les faits avec les trois collèges publics de Choisy-le-Roi. Il faut savoir que 53 % des Choisyens âgés de 11 à 17 ans sont inscrits dans le réseau des médiathèques et un certain nombre d'élèves sont accueillis dans les médiathèques accompagnés de leurs enseignants grâce à des actions proposées par les médiathécaires.

Un des principaux objectifs est d'accueillir tous les élèves de niveau 4<sup>ème</sup> autour d'une thématique culturelle. Ce niveau de classe a été choisi car c'est celui qui représente un véritable enjeu de risque d'abandon d'activité artistique, notamment, et l'âge auquel les incivilités peuvent être les plus nombreuses.

Mieux connaître les élèves et leurs familles, leur proposer des contenus adaptés à leur travail de collégien ainsi que leur permettre de mieux connaître les offres des différentes médiathèques, tels sont les objectifs de cette convention entre les médiathèques et les collèges.

Il est donc demandé ce soir au Conseil municipal d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer. Je vous remercie.

**M. le Maire** : Merci. Y a-t-il d'autres remarques sur cette question ? Non, je mets donc aux voix.

*La délibération n°18 est adoptée à l'unanimité.*

**M. le Maire** : J'ajoute que notre médiathèque va bientôt avoir 5 ans, que nous fêterons le 13 octobre. J'invite donc tous ceux qui le souhaitent à aller et à continuer à faire vivre nos médiathèques.

## **CENTRES SOCIAUX**

### **→ 19. Approbation de la convention cadre pluriannuelle entre la ville de Choisy-le-Roi et le Département du Val-de-Marne concernant le Centre social Espace Langevin**

**M. le Maire** : Y a-t-il des demandes de parole sur cette question ? Non, je mets donc aux voix cette délibération.

*La délibération n°19 est adoptée à l'unanimité.*

### **→ 20. Espace Mouloudji : Demande de subvention de fonctionnement et validation du projet de demande d'agrément en centre social auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne**

**M. le Maire** : Je parlais tout à l'heure des centres sociaux, mais ce n'est pas encore fait parce que pour le moment nous n'en avons qu'un. C'est pour cela que nous délibérons maintenant concernant l'espace Mouloudji, puisque vous savez qu'un travail assez conséquent a été fait. C'est donc une demande de subvention de fonctionnement qui vous est proposée dans cette délibération, ainsi que le principe de valider le projet de demande d'agrément d'un nouveau centre social, le centre social Mouloudji, auprès de la CAF du Val de Marne.

Peut-être, pour vous présenter succinctement la démarche, Madame Després.

**Mme Després** : Je veux bien faire une courte présentation et je propose qu'ensuite, Laurent Mély, qui suit directement le dossier, en parle.

**M. le Maire** : Si vous le permettez, c'est moi qui donnerai ensuite la parole à Monsieur Mély.

**Mme Després** : Oui, je suis d'accord avec vous, Monsieur le Maire, excusez-moi.

Le Bureau municipal a approuvé et validé la demande d'agrément du centre social Mouloudji auprès de la CAF. L'agrément du centre social comprend deux axes, le contrat de projet et d'animation globale de coordination, auprès de la CAF, et l'animation collective des familles. L'agrément du centre social ouvre droit à l'obtention d'une subvention de fonctionnement auprès de la CAF, puisque cette dernière subventionne le fonctionnement, l'animation globale, coordination et missions principales des centres sociaux.

Il y a plusieurs axes de travail, le diagnostic partagé et validé par les habitants, les professionnels, les partenaires, le projet définitif, tel qu'il a été rédigé conformément à la trame fournie par la CAF, autoriser le Maire, bien sûr, à effectuer la demande d'agrément pour l'espace Mouloudji, et autoriser le Maire ou son représentant à déposer auprès de la CAF un dossier de demande de subvention de fonctionnement.

**M. le Maire** : Merci, Madame Després. Monsieur Mély, pour des éléments complémentaires sur le projet.

**M. Mély** : En attendant l'agrément centre social de la CAF pour l'espace Mouloudji, nous faisons un pas décisif pour la création d'un nouveau service en direction des habitants à vocation sociale. En ces temps d'austérité budgétaire, c'est suffisamment rare pour mériter d'être souligné.

En préambule, je tiens à souligner que c'est une mesure de bonne gestion. Nous faisons reconnaître par la CAF des activités déjà existantes, déjà budgétées et qui seront désormais subventionnées. Bien sûr, il en coûtera néanmoins un peu plus à la Ville au budget 2019, mais pour faire beaucoup plus pour les Choisyens. Plus pour les Choisyens mais surtout pour répondre à leurs besoins, tels qu'ils les ont exprimés et tels qu'ils les exprimeront.

L'élaboration du projet de centre social dont Madame Després vous a donné les grands axes a fait pendant un an l'objet d'une vaste consultation qui a réuni les habitants à titre individuel, comme de nombreuses associations actives dans le quartier, mais aussi les acteurs publics du quartier. Faire vivre la démocratie participative n'est pas toujours facile. Nous avons fait de notre mieux en cette occasion et je pense pouvoir dire que nous avons réussi.

Mais ce n'est qu'un début. Le centre social se doit d'être un outil au service des habitants du quartier. Nous serons particulièrement attentifs à ce que le centre réponde à leurs besoins, soutienne leurs projets. La participation des habitants et leur implication sera un élément essentiel de la réussite du centre social. Lors de l'élaboration de ce projet, nous avons été particulièrement attentifs à ce qu'il ne remette pas en cause les activités existantes, comme celles de la Tannerie ou les différentes associations et services qui sont déjà actifs. Au contraire, le centre social permettra de développer de nouvelles activités et de donner un nouveau souffle à cet espace qui profitera également à ceux qui étaient déjà là avant.

Situé dans le quartier des Gondoles Nord, ce centre sera bien sûr ouvert à tous les Choisyens, comme l'est actuellement l'espace Langevin. Au travers des différents axes de son projet, il permettra tout à la fois de favoriser le vivre ensemble dans le quartier et au-delà, d'apporter un soutien aux plus fragiles et d'être un service public de proximité. C'est une très bonne nouvelle pour notre ville et je suis particulièrement heureux de voir ce projet en bon achèvement, après un long travail des élus mais surtout des services pour y parvenir.

**M. le Maire** : Merci, Monsieur Mély, d'avoir expliqué la démarche, qui est importante. En effet, c'était dans notre projet de ville de concrétiser cette démarche d'avoir un nouveau centre social.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas, je sou mets donc aux voix.

*La délibération n°20 est adoptée à l'unanimité.*

**M. le Maire** : Je vous remercie, ce sera un équipement important dans ce quartier.

## **SPORT**

**→ 21. Approbation de la 1ère répartition de la subvention municipale aux associations sportives pour l'année 2018.**

**M. le Maire** : Nous passons à l'approbation de la première répartition de la subvention municipale aux associations sportives pour l'année 2018. Y a-t-il des remarques ou demandes d'explications ? Je n'en vois pas, nous adoptons ?

*La délibération n°21 est adoptée à l'unanimité.*

**M. le Maire** : Vous n'êtes pas sans savoir que dans l'actualité il y a un remous dans le mouvement sportif. Monsieur Aoummis, peut-être voulez-vous dire quelque chose ?

**M. Aoummis** : Merci, Monsieur le Maire. Oui, les médias en ont parlé, les acteurs associatifs dans le monde sportif se mobilisent un peu partout en France. Nous avons en effet aujourd'hui quelque chose qui est sans précédent en termes de désinvestissement de l'État, de désintérêt de l'État en tout cas vis-à-vis du développement sportif. Nous avons un budget qui est amputé de manière significative, ce qui porte préjudice effectivement au monde sportif à la fois en termes de fonctionnement et en termes d'investissement. Nous sommes en concertation, dans le cadre des associations, de l'Association nationale des élus adjoints en charge des sports, sur la rédaction d'un vœu qui vous sera proposé par la suite et qui va concerner toutes les villes, de toutes obédiences politiques. Nous reviendrons vers vous rapidement, éventuellement lors du prochain Conseil Municipal, et nous espérons qu'il sera voté de manière unanime.

**M. le Maire** : Merci. Monsieur Panetta.

**M. Panetta** : Je souscris à ce que dit Monsieur Aoummis mais, quand même, nous n'allons pas faire ici le débat du sport. Pour paraphraser certains de vos collègues, Monsieur le Maire, ou même vous-même lorsque vous dites que de l'argent, il y en a, oui, dans le sport, il y a de l'argent. Le problème est qu'il ne va pas aux amateurs et aux gens qui pratiquent. L'argent doit aller à la pratique. J'invite chacun à vérifier, d'ailleurs, cela a fait un scandale, ces beaux messieurs qui nous parlent de valeurs du sport, notamment ceux qui s'occupent de l'organisation des JO et l'éminent champion olympique qui préside à tout cela et qui avait obtenu un salaire de 400 000 euros annuel. Lorsque cela s'est éventé dans la presse – les journalistes, cela sert parce que sinon nous ne saurions rien – ce salaire a été un peu baissé.

Ce n'est qu'un petit élément, mais dans le sport, oui, il y a des coupes à faire. Notamment, le sport professionnel doit s'autofinancer. En effet, il y a encore des villes qui donnent des subventions à des clubs de première division. Lorsque vous savez les milliards qui se promènent à ce niveau et lorsque l'on voit ce que le sport professionnel « trimbale » comme valeurs ! OK pour le sport des enfants, le sport de Monsieur tout le monde. Il faut aussi du sport professionnel, mais dans l'état d'esprit actuel, que des villes donnent encore énormément d'argent à des clubs de division 1 qui sont plus qu'autosuffisants... sans entrer dans les détails, ce sont des équipes qui ont 20 à 30 joueurs et qui veulent encore en acheter autant. Cela veut dire qu'ils ont de quoi faire trois équipes sur des touches, ce qui suffirait à faire fonctionner l'ensemble du sport amateur d'Île-de-France. Je pense qu'il y a quand même une réflexion à avoir, mais ce n'est pas à la base de trinquer.

**M. le Maire** : Je pense que nous aurons ce débat lorsque nous aurons travaillé le vœu mais vous savez qu'ici, dans cette ville, nous sommes avant tout pour le développement de la pratique amateur et du sport pour tous parce que nous considérons, au même titre que la culture, que le sport permet l'éveil des uns et des autres et qu'il permet d'intégrer un certain nombre de valeurs, des valeurs de règles et les valeurs aussi du vivre ensemble.

Je crois que c'est ce qui nous anime dans la démarche qui est la nôtre et bien évidemment l'orientation du vœu ira dans ce sens, pour le développement de la pratique sportive amateur pour le plus grand nombre.

→ **22. Répartition de la subvention aux associations locales pour la location d'un transport collectif - 5ème versement**

**M. le Maire** : Nous passons à la démarche concernant les associations locales avec la cinquième répartition de l'allocation de transport collectif. Y a-t-il des remarques sur ce sujet ?

**Mme Benkahla** : J'aimerais dire que cette cinquième répartition concerne des élèves de Jean Macé, qui vont partir à Meaux et qui en même temps vont aller à Congis.

**M. le Maire** : C'est bien de le savoir, mais peut-être serait-il utile d'expliquer ce que c'est. À Meaux, dans le cadre de la commémoration du centième anniversaire de la Première Guerre mondiale et à Congis, dans le cadre du travail de mémoire concernant nos fusillés Choisyens.

C'était important en effet de signifier cela. Je mets donc aux voix cette délibération.

*La délibération n°22 est adoptée à l'unanimité.*

**M. le Maire** : Nous passons aux questions liées à l'habitat, avec cinq délibérations.

## HABITAT

→ **23. Approbation de la convention de mise à disposition de logements du Conseil départemental du Val-de-Marne à la commune pour le relogement provisoire de familles de l'immeuble sinistré situé 4, square Anatole France**

**M. le Maire** : Nous commençons par l'approbation de la convention de mise à disposition de logements du Conseil départemental du Val-de-Marne à la commune, pour quelque chose qui nous est cher et qui concerne ce que nous avons vécu ensemble en janvier. Il s'agit du relogement provisoire des familles de l'immeuble sinistré du 4, square Anatole France. Y a-t-il des remarques sur ce sujet ? Monsieur Roche.

**M. Roche** : Je voulais apporter un complément d'information, qui figure d'ailleurs dans la note, qui rappelle tout le travail qui a été fait. Je voulais vraiment saluer la manière dont s'est effectué tout le travail partenarial, parce que le service public a été au rendez-vous à travers les bailleurs sociaux, la préfecture, nos élus, nos services locaux.

Une chose néanmoins m'est insupportable, c'est que, depuis maintenant neuf mois que cela s'est passé, il y a régulièrement un abonné absent, qui est le syndic. Vous savez qu'il y a eu encore un incendie sur la tour de l'église, ou huit appartements ont été touchés, ce qui n'était pas du tout la même échelle. Là aussi, le relogement a été permis grâce à la préfecture, et le syndic était aux abonnés absents alors que, comme c'était un dégât bien moindre, en termes de temporalité, pour que les habitants puissent se projeter, se préparer à l'attente, etc., il était le seul à pouvoir apporter les réponses.

Cela m'est égal de passer des samedis matin, avec Monsieur Panzani, à recevoir les familles, mais c'est très embarrassant d'être nous-mêmes dans l'incertitude. Je n'ai pas à mettre mon grain de sel dans la manière dont la copropriété est gérée mais je trouve absolument insupportable qu'il n'ait pas une écoute, tout simplement, sur ce que vivent humainement les gens qui subissent cette violence qu'est l'incendie.



Je tiens donc à redire que la Ville et tous les services ont encore démontré le côté humaniste de leur démarche en menant toutes ces actions auprès de nos populations sinistrées. Merci.

**M. le Maire** : Merci, Monsieur Roche. Je sou mets donc la délibération aux voix.

*La délibération n°23 est adoptée à l'unanimité.*

**M. le Maire** : Évidemment, nous restons attentifs et nous continuons le travail, quel qu'il soit, avec l'ensemble de nos partenaires.

**→ 24. Réaménagement de plusieurs prêts contractés par Valophis habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) pour des opérations de logements locatifs sociaux et les ateliers relais, 2 rue Robert Péary**

**M. le Maire** : Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? Je n'en vois pas, je sou mets donc aux voix.

*La délibération n°24 est adoptée à l'unanimité.*

**→ 25. Réaménagement des prêts contractés par Coallia auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) pour la reconstruction de la résidence sociale située 76 rue du four**

**M. le Maire** : Nous y avons fait référence tout à l'heure lorsque nous parlions des Hautes Bornes, il s'agit du transfert de l'ancienne résidence sociale. Y a-t-il des réactions sur ce sujet ? Non, je mets cette délibération aux voix.

*La délibération n°25 est adoptée à l'unanimité.*

**→ 26. Garantie d'emprunt accordée à Valophis habitat pour un prêt exceptionnel de la Caisse des dépôts et consignations (CDC)-action logement, prêt de haut de bilan bonifié, contracté pour les opérations de réhabilitation des logements des deux immeubles Gambetta**

**M. le Maire** : C'est une délibération qui annule et remplace une délibération que nous avons prise antérieurement. Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas, je la mets donc aux voix.

*La délibération n°26 est adoptée à l'unanimité.*

**→ 27. Garantie d'emprunt accordée à Valophis habitat pour l'acquisition et l'amélioration de l'immeuble situé 102 avenue de Villeneuve-Saint-Georges : 12 logements locatifs sociaux : 5 PLUS / 7 PLAI**

**M. le Maire** : Là aussi, pas de remarque ? Je mets aux voix.

*La délibération n°27 est adoptée à l'unanimité.*

## RESSOURCES HUMAINES

### → 28. Modification du tableau des effectifs du personnel communal

**M. le Maire** : Nous passons aux questions récurrentes de ressources humaines, avec la modification du tableau des effectifs du personnel communal. Madame Arnaud, cela a été vu en commission paritaire?

**Mme Arnaud** : Comme vous en avez maintenant l'habitude, nous délibérons donc ce soir sur la création de 19 postes dans l'effectif du personnel communal. Il conviendra donc de supprimer en contrepartie ces 19 postes au Comité technique du 19 octobre, tel que cela figure et vous est présenté dans la notice explicative.

**M. le Maire** : Merci Madame Arnaud. S'il n'y a pas de remarque, nous passons au vote.

*La délibération n°28 est adoptée à l'unanimité.*

### → 29. Approbation de la convention à passer avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne (CIG) portant adhésion au service social du travail

**M. le Maire** : Il s'agit d'approuver la convention à passer avec le CIG de la petite couronne, où nous représente de très bonne façon Madame Desprès. S'il n'y a pas de remarque, nous passons au vote.

*La délibération n°29 est adoptée à l'unanimité.*

## HYGIÈNE SANTÉ

### → 30. Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) : demande d'autorisation déposée par la société Bouygues Travaux Public en vue de l'exploitation d'une station de traitement des déblais et boues de forage des tunneliers de la ligne "15"

**M. le Maire** : Cette station qui concerne la ligne 15 sud du Grand Paris express (GPE) est située à Vitry-sur-Seine et notre avis est demandé. Y a-t-il des remarques sur cette question ? Il n'y en a pas, je mets donc aux voix cette délibération.

*La délibération n°30 est adoptée à l'unanimité.*

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### → 31. Désignation d'un second membre au sein de la mission locale (MLOCVA)

**M. le Maire** : C'est Isabelle Riffaud et Hassan Aoummis, au titre de sa délégation de la jeunesse. Il n'y a pas de remarques sur ce sujet ? Non, je soumetts donc au vote.

*La délibération n°31 est adoptée à l'unanimité.*

**M. le Maire** : Merci donc à ces collègues d'être présents et attentifs aux convocations et aux ordres du jour pour bien représenter la Ville, en étant très attentifs notamment à ce qu'il va se passer concernant l'avenir des missions locales, qui sont aussi un peu remises en question.

**→ 32. Approbation du document définissant la politique relative aux données à caractère personnel des agents de la commune dans le cadre du Règlement Général sur la protection des données (RGPD)**

**M. le Maire** : C'est un document qui est présenté dans toutes les instances et les administrations, quelles qu'elles soient. Monsieur Hervy, peut-être, pour des explications.

**M. Hervy** : Pas des explications, sauf s'il y a des questions, mais des modifications, Monsieur le Maire.

C'est à la marge pour l'une, puisqu'il s'agit pour l'annexe d'explication d'enlever le mot « éclaircir », page 7-12, ce qui permettra d'éclaircir aussi le texte. C'est une modification de forme. Il y a par contre une modification réglementaire sur la délibération elle-même, en ajoutant un article. Il s'agit de passer l'article existant, qui est indiqué « article unique » en article 1, et d'ajouter un article 2, que je vais vous lire rapidement : « l'article 2 autorise le Maire ou son représentant à modifier, compléter et mettre à jour le présent document à chaque évolution législative, réglementaire, jurisprudentielle ou technique ».

**M. le Maire** : C'est un article qui apparaissait, d'ailleurs, dans tous les autres lieux où j'ai pu voter.

**M. Hervy** : Cela évitera de repasser à chaque fois à la moulinette des délibérations. Nous gagnerons du temps. Merci, Monsieur le Maire.

**M. le Maire** : Y a-t-il des remarques à ce sujet ? Je n'en vois pas, nous passons donc aux voix.

*La délibération n°32 est adoptée à l'unanimité.*

**→ 33. Désignation d'un nouveau représentant à l'école élémentaire N. Mandela (H. Aoummis) en remplacement de L. Ziegelmeyer**

**M. le Maire** : Y a-t-il des remarques à ce sujet ? Je n'en vois pas, je sou mets donc aux voix.

*La délibération n°33 est adoptée à l'unanimité.*

**→ 34. Approbation des règlements intérieurs d'utilisation des salles municipales mises à disposition des associations ou louées aux syndicats de copropriété et aux entreprises privées**

**M. le Maire** : Il nous semblait important de revisiter l'ensemble des règlements intérieurs de location. Y a-t-il des remarques sur ce sujet ? Monsieur Panetta.

**M. Panetta** : Certaines associations m'ont fait en effet remonter que lorsqu'elles sont allées retenir des salles, ce qui était pour elles une habitude auprès des Relations publiques, on leur a opposé que le règlement avait changé. Nous en avons discuté lors de la réunion des présidents de groupes pour préparer le Conseil.

J'approuve le fait qu'il y ait une révision parce qu'il y avait effectivement eu des abus. Ce que je voudrais par contre faire préciser c'est qu'il y a aussi des associations qui se comportent très bien, qui notamment louent des salles parce que cela a un rapport avec la formation et l'emploi, et la culture, bien sûr, et beaucoup d'autres activités.

Je voudrais donc demander s'il est possible, pour ces associations qui sont présentes depuis un certain temps sur Choisy-le-Roi et qui ont toujours démontré du sérieux lorsque des salles leur ont été prêtées ou louées, qu'elles les ont rendues propres et intactes, d'en faire une liste au service des relations publiques et qu'elles puissent, si la salle est disponible, l'obtenir comme auparavant. S'il y avait un accident, le service des relations publiques le ferait remonter par exemple à Madame Benkahla et dès lors l'association concernée repasserait par la case départ et, à la limite, se verrait priver de salle pendant six mois ou un an. En effet, cela va quand même être lourd, à chaque fois qu'une association demande le prêt d'une salle, de passer cela en commission.

Ma deuxième remarque, c'est comment sera composée la commission qui décidera de prêter une salle ou pas, comment cela va-t-il être organisé ?

**M. le Maire** : Madame Benkahla.

**Mme Benkahla** : Bonsoir à toutes et à tous, Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Concernant l'approbation de ces règlements d'utilisation des salles, ce qu'il faut indiquer, c'est qu'ils existaient déjà. Il y a eu des modifications à la marge, notamment sur la question du respect des riverains ou des habitations de proximité. Pour le reste, il s'agit de stipulations qui existaient déjà auparavant.

Je reviens sur la question du prêt de salle de manière globale. De nombreuses associations en bénéficient et globalement, cela se passe très bien. Les services présents nous expliquent que neuf fois sur dix les associations sont respectueuses des équipements, du matériel, etc. Par conséquent, ne me faites pas dire ce qui n'est pas dit dans cette note. Les associations se comportent très bien et sont, d'une manière globale, très respectueuses du matériel.

Le prêt de salle se fait à partir d'une commission composée du service des relations publiques et du service vie associative, des élus en charge des questions et de l'administration générale. Il y a une fiche à renseigner. Les associations savent qu'une commission se tient tous les mois et répond à partir de cette fiche renseignée. Lorsque des demandes se superposent sur un même créneau, généralement les services travaillent en amont de cette commission, puisqu'ils reçoivent, eux, les demandes des associations au fil de l'eau. Ils essaient de voir avec les associations ce qui pourrait convenir pour permettre à chacune de bénéficier des créneaux. Il arrive aussi qu'il y ait des difficultés, des problématiques et dans ce cas nous voyons l'association, le président, les dirigeants, une fois, deux fois, trois fois. Il est arrivé qu'en effet les problématiques persistent malgré les rappels, les courriers, les rencontres, jusqu'à 10 ou 15 fois. Il faut donc ensuite prendre une décision et cela se fait toujours d'une manière collégiale dans le cadre de cette commission. Il n'y a pas de passage à l'acte et de relation duelle entre une association et un service ou entre une association et un élu. C'est une dimension collégiale que nous avons souhaité instituer depuis 2015. Ce mode d'attribution des salles existe donc quasiment depuis 2015, ce n'est pas nouveau.

**M. Panetta** : Si vous permettez, Monsieur le Maire, je suis à la commission des associations. Je n'ai jamais été convoqué pour délibérer sur l'octroi d'une salle et il me semblerait judicieux que ce soit quand même les élus qui siègent à la commission, puisqu'ils votent les subventions, qui puissent aussi être mis au courant des salles qui sont demandées, par qui, et du bien-fondé de la décision de les leur donner ou non. Sinon, c'est discrétionnaire. Je ne vois pas l'intérêt que nous aurions à venir voter des subventions à des commissions si, ensuite, nous n'avons pas un suivi, un droit de regard. C'est une question.

**M. le Maire** : Je vais vous répondre, Monsieur Panetta. Il y a le rôle de la commission concernant les subventions. Ensuite, je pense que c'est de l'organisation interne et la majorité a ses modes de fonctionnement, en relation avec l'administration. Je ne pense pas que l'opposition peut être partout, dans l'ensemble des démarches.

Par rapport à ce que vous mentionnez sur l'utilisation des salles et les règlements intérieurs, si les associations ont un bon comportement, il n'y a pas de problème, elles n'ont rien à craindre du règlement. Tout à l'heure, nous parlions du sport, permettez-moi cette métaphore avec les règlements dans le sport. Quels que soient les sports collectifs, les règles permettent de donner un carton jaune ou un carton rouge. Si un sportif ne crée pas de problème ou n'a pas de geste dangereux, il n'aura ni carton jaune ni carton rouge.

C'est la même démarche et c'est la règle. Je pense que ces règlements doivent être adoptés par tous et qu'il ne doit pas y avoir une démarche spécifique pour les uns ou pour les autres. C'est une démarche d'équité et d'égalité pour tous.

**Mme Benkahla** : Je voudrais aussi ajouter que le nombre de salles proposées aux associations a augmenté depuis 2014. Nous sommes en constante évolution et nous répondons le plus largement possible aux demandes des associations.

**M. le Maire** : Je soumetts donc aux voix cette délibération.

*La délibération n°35 est adoptée à l'unanimité (10 abstentions).*

### → 35. Approbation de la convention à passer avec le SICIO pour le suivi du bâtiment du SICIO par la Commune

**M. le Maire** : Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? Il n'y en a pas, je la soumetts donc aux voix.

*La délibération n°35 est adoptée à l'unanimité.*

### → 36. Compte-rendu des décisions L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**M. le Maire** : Concernant le compte-rendu des décisions, est-ce que certaines appellent des questions de votre part ? Jean-Marc Briennon étant absent, il n'a pas fait remonter le regard précis qu'il peut avoir sur l'ensemble des décisions ?

**M. Panetta** : Nous sommes très ennuyés, Monsieur Bismuth est à la retraite également.

**M. le Maire** : Nous allons donc conclure ce Conseil sur cette note d'humour, merci. Je vous rappelle qu'octobre et novembre sont des mois importants. Octobre, avec « octobre rose » et

tout le travail sur la santé et la lutte contre le cancer du sein. Je vous invite instamment à être donc présents pendant cette semaine de la santé que nous vivons actuellement mais aussi pour le mois d'octobre. Je vous invite évidemment aux cérémonies des 10 et 11 novembre, le 10 novembre notamment avec l'inauguration de la fresque de la paix qui a été travaillée et réalisée avec 11 jeunes de cinq nationalités différentes dans le quartier des Hautes Bornes. Ce sera un grand moment avec la présence aussi des cinq maires des villes avec qui nous travaillons soit en jumelage, soit en coopération. Et, évidemment, le 11 novembre, la cérémonie qui sera un temps fort pour les 100 ans de la fin de la guerre. Il y aura 100 choristes de la Tannerie avec nous. Ce sera donc, je crois, un très beau moment à vivre ensemble.

Je vous rappelle également, le 14 novembre, la présentation du projet de la ZAC du Port et, le 28 novembre, notre prochain Conseil Municipal.

*La séance est levée à 21h25.*